

RUANDA-URUNDI

Service Pénitentiaire

Prison de Ruhengeri

Nom : SEBIRERE

Origine : Ruyange

Chefferie : ~~Buta~~ Buberuka

Territoire : Ruhengeri

Profession : Cultivateur

N° du R.E. : 7232

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 19-11-55

Condamné le : 19-11-55 à $\left\{ \begin{array}{l} 7 \text{ jours s.p.} \\ 100 \text{ fr d'am. au 10 jours s.p.} \\ 21 \text{ fr F.J. au 2 jours} \end{array} \right.$ e.p.c.

1/4 de peine :

Sorti le : 26-11-55

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :



LE GARDIEN.

RÉQUISITION

N° du Rôle

A FIN D'EMPRISONNEMENT

TRIBUNAL DE POLICE DE

Ruheugen

Le Juge du Tribunal de Police de Ruheugen

En vertu de l'art. 142 et suivants du Décret du 11 juillet 1923.

Requiert M. *omni* CURVER *Comilis*, gardien de la prison de

Ruheugen

de maintenir en détention le nommé SEBIRERE

fils de *Garaya* (d.e.d.)

et de *Myrialantu* (d.e.d.)

originaire de *Ruyange*

, chefferie de *Pouberuka*

Territoire de *Ruheugen*

, District de *Quanda*

condamné par le Tribunal de police de *Ruheugen* en date du *19. 11. 55*

à *7 jours* de servitude pénale principale ;

à *10* de servitude pénale subsidiaire, faute de payer l'amende de *100* frs

dans le délai de *7 jours* ;

à *2 jours* de contrainte par corps à défaut de payer la somme de *21* frs

montant des frais du procès, dans le délai de *7 jours*

A *Ruheugen*, le *19 novembre* 195*5*.

P: Le Juge de Police, *Suppléant,*

A. JOOSTEN

Arrêté le *19. 11. 55*

N° R. E. *7232*

[Signature]